

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 OCTOBRE 2009

Convocation du 15 octobre 2009

Ordre du jour :

- Renforcement d'un chemin pour passage du camion des ordures ménagères
- Transfert de l'espace propreté
- Etude de devis pour la place communale
- Proposition de travaux pour sécuriser l'atelier municipal
- Lancement de l'appel d'offres pour le recrutement d'un bureau d'étude pour l'élaboration de la carte communale.
- Communications diverses,
- Questions diverses

Sous la présidence de Mme Sylviane MOLI NARO Maire

Etaient présents: M. Roger KAOUA, M. Alain GALLET, M. François NOËL, M. Hugues SAULET, M. Nicolas METTETAL

Absents excusés : M^{lle} Alexandra GUILLOT, Mme Catherine VIGNERON, M. Romain JOLIVET et M. Bernard LEBLANC et M. Mathieu PLAIT

Secrétaire de séance : M. Roger KAOUA

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance de Conseil.

RENFORCEMENT D'UN CHEMIN POUR LE PASSAGE DU CAMION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Pour permettre au camion de ramassage des ordures ménagères d'effectuer un demi-tour au bout de la rue des Perrières, il faut stabiliser le chemin de terre jusqu'au carrefour avec le Chemin de Paillot

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de Rémi DELIN qui propose un empierrement avec des cailloux de 0.60 € sur une surface d'environ 200 m²

Pour un montant TTC de 4 983.73 €

Ces travaux seront à réaliser rapidement afin que tout soit opérationnel avant les pluies. Le Conseil charge le Maire de se renseigner pour l'octroi éventuel d'une subvention du Conseil Général au titre de ces travaux.

TRANSFERT DE L'ESPACE PROPRETÉ

La proposition de transfert de l'espace propreté jusqu'au parking « poids lourd » situé en face aurait trois points positifs

- Favoriser la collecte des conteneurs puisqu'à ce nouvel endroit, il n'y a pas d'arbre, ni de fil électrique ou téléphonique.
- Dégager l'espace et laisser ainsi un parking proche pour le boulodrome réalisé l'année passée.
- L'éloigner de la zone habitée tout en gardant une proximité du village.

Le devis établi par Rémi DELIN s'élève à 1 203.18 € TTC – le Conseil favorable, charge le Maire de faire réaliser les travaux.

Il est à noter que le transfert des bennes vides se fera à l'occasion du ramassage de leur contenu et en fonction des rotations des camions ; ce qui implique que pendant une courte période l'espace propreté sera sans doute scindé en deux.

On demande aux usagers de bien vouloir excuser la gêne momentanée que ce transfert occasionnera.

Mme le Maire fait lecture au Conseil d'un courrier adressé par un couple de personnes âgées, soucieux de « trier » mais dans l'impossibilité de déposer leurs apports, à l'espace propreté du fait du manque de moyen de locomotion.

Dans un souci de « service public » et bien que cette compétence soit du ressort de la Communauté de Communes, le Conseil charge le Maire d'étudier une solution pour l'organisation d'un ramassage périodique qui pourrait être effectué par l'employé communal, auprès des personnes ne disposant d'aucun moyen de transport.

ÉTUDE DE DEVIS POUR LA PLACE COMMUNALE

Un devis a été établi pour la pose d'un enrobé sur environ 195 m² (partie proche du panneau de basket) pour la somme HT de 4 898.50 €.

Le Conseil souhaite connaître le coût d'un revêtement complet, avec bordures en périphérie pour stabilisation de l'enrobé, et système d'évacuation des eaux jusqu'au ru.

Dans l'attente d'une décision, il est proposé de balayer l'espace sous panneau basket et de combler les trous par de l'enrobé (ces travaux seront ainsi préparatoires aux futurs travaux envisagés).

PROPOSITION DE TRAVAUX POUR SÉCURISER L'ATELIER COMMUNAL

Pour faire suite à la séance précédente M. Roger KAOUA a établi un détail de travaux à réaliser afin de sécuriser l'atelier municipal et le garantir contre de futures effractions

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les travaux proposés et arrêtés à la somme estimée de 3 800.00 € HT :

Et CHARGE le Maire de solliciter une subvention au titre ces travaux, auprès du Conseil Général

LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

M. BROCHARD en charge de notre dossier à la D.D.E.A. a rédigé et présenté dans une séance de travail, le dossier complet de consultation pour le recrutement d'un bureau d'étude pour l'élaboration de la carte communale : après correction et approbation de celui-ci,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de lancer l'avis d'appel à concurrence pour le recrutement d'un cabinet d'étude qui sera chargé d'élaborer la carte communale.

ET CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

COMMUNICATIONS DIVERSES

SÉCURISATION DU BOURG :

La D.D.E.A. suite aux travaux de restauration du Pont a réalisé et présenté à la « Commission voirie », un dossier de sécurisation du centre Bourg : projet qui a l'ambition de « faire ralentir » la vitesse des véhicules.

Cette première ébauche présentée comprenait :

- Des chicanes devant l'école pour permettre le stationnement du car de ramassage et rétrécir la chaussée - avec possibilité d'un ralentisseur
- Un trottoir construit devant le nouveau pont jusqu'au carrefour de la rue du 8 mai, avec reprise du trottoir ancien situé très en dévers de la chaussée
- Un trottoir en face du premier tout au long du bâtiment et de la clôture existants.

Cette ébauche a une estimation chiffrée mais certains ouvrages avaient été oubliés dans le devis.

La Commission voirie, a sollicité de la D.D.E.A. la possibilité de mettre en place des bordures amovibles (telles qu'installées lors de travaux) afin que cette « matérialisation » prennent un aspect « réel » et conforte ou réfute les travaux à réaliser : la commission craint que les rétrécissements envisagés ne permettent plus la circulation ou le croisement « ordinaire » des plus gros véhicules (cars, camion, tracteurs etc...)

DEMANDE D'ACHAT D'UN CHEMIN AU GRAND CHAUMONT

Suite à la séance précédente une réunion s'est tenue sur place avec les riverains : il apparaîtrait que les deux (seuls) riverains soient intéressés par cette acquisition.

Considérant que ce chemin ne dessert que les propriétés des deux riverains intéressés, le Conseil n'émet pas d'objection à son éventuelle cession, sous réserve que les « acquéreurs » supportent les frais de bornage et d'enquête publique à réaliser dans ce contexte (ajoutés bien entendu au frais d'acte notarié) ; le prix de vente de cette « parcelle » d'environ 150 m² est estimé à 3 000 €/ha.

Mme le Maire reprendra contact avec les riverains et suivant leur position en référera au Conseil.

Séance levée à 22h00



Vous êtes invités à la cérémonie commémorative de l'armistice 14/18 qui se déroulera au

Monument aux Morts
MERCREDI 11 NOVEMBRE 2009
à 11h00.

Les jeunes des écoles sont particulièrement invités à participer à ce 91^{ème} anniversaire devoir de mémoire.

Le pot de l'amitié clôturera la cérémonie

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2010 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2009, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attachement avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité ;

- L'attachement avec la commune peut être établi par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

CHIENS « DANGEREUX »

AVIS AUX DETENTEURS DE CHIENS de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

La délivrance du permis de détention d'un chien dit « dangereux » est subordonnée

A l'évaluation comportementale de l'animal

- Pour les chiens de 1^{ère} catégorie ; cet examen devait être effectué pour le 31 décembre 2008

- Pour les chiens de 2^{ème} catégorie, il devra être effectué pour le 31 décembre 2009 au plus tard.



A l'obtention d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation, sur l'éducation et le comportement canins ainsi que la prévention des accidents que doivent suivre les maîtres. Cette formation, d'une durée de 7h00, effectuée en une journée est dispensée par un formateur habilité par le Préfet.

Pour plus de renseignements s'adresser en Mairie.

REPAS des AINES

Il aura lieu DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2009 à 12h00

Les personnes ne pouvant se déplacer se verront distribuer un colis repas le samedi 28 novembre dans l'après-midi

